

Vendredi 7 octobre 1999

***Conseil Transports du 6 octobre 1999 : importantes avancées pour le développement
du fret ferroviaire en Europe***

La Communauté des chemins de fer européens se félicite des conclusions du Conseil du 6 octobre 1999. Elles constituent la base d'une politique permettant des progrès significatifs pour le développement de mode ferroviaire, notamment par :

- *La conception d'un Réseau transeuropéen de fret ferroviaire ;*
- *L'extension, sur ce réseau, des droits d'accès pour les entreprises ferroviaires licenciées, de façon à accroître la part du mode ferroviaire sur le marché des transports.*
- *La recherche d'une tarification d'accès à l'infrastructure harmonisée et efficace, répondant aux objectifs de recouvrement des coûts et de renforcement de la compétitivité du rail ;*
- *La mise au point d'une stratégie pour améliorer l'interopérabilité et la désaturation des zones congestionnées des réseaux.*

La Communauté des chemins de fer européens et ses entreprises membres (32 entreprises ferroviaires principales et gestionnaires d'infrastructure de 22 pays européens) sont déterminées à contribuer à la formulation détaillée de ces orientations, qui correspondent largement à la politique préconisée par elles-mêmes.

**Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
Guy Hoedts, senior policy adviser, téléphone : +32 (2) 525 90 80
mél : pjeanne@cer.be**